

Réponse

Autor(en): **Cadorini, Giorgio**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **63 (1999)**

Heft 249-250

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉPONSE*

Nous nous permettrons de revenir ici sur quelques points de notre étude qui a provoqué l'intervention de Mme Laura Vanelli que l'on vient de lire.

[Les deux formes «il» et «lo»] auraient pour [M. Cadorini] deux origines différentes: «il» serait issu de ILLE, «lo» de ILLU(M) (p. 218.)

Dans notre article, on ne traite nulle part la question de ces étymologies.

[...] M. Cadorini présente ce qu'il interprète comme 8 cas de «il» dans les textes frioulans anciens du XIII^e siècle occupant une place non admise dans ma reconstitution, [...] (p. 218.)

Dans notre texte⁽¹⁾ (p. 468), on parle de 8 attestations dont la plupart (c'est-à-dire 6) occupent une position différente de la position prévue par Mme Vanelli. L'époque concernée est le XIV^e siècle.

[...] en a.fr. *li*, en a.prov. *lo*, *le* représentent la forme du sujet masc.sing., [...] (p. 219.)

Pour le provençal on cite dans notre contribution (schéma p. 467), d'après M. Joseph Anglade, la forme *el* aussi⁽²⁾.

tous les articles signalés par M. Cadorini comme «exceptionnels» ont la forme *el*. (pp. 219-220.)

La forme *il* se trouve dans *si die il chamerari* (texte j)⁽³⁾ et elle respecte la théorie de Mme Vanelli.

En effet, si on décidait que dans une phase ancienne l'article frioulan était *el*, on se trouverait ensuite dans la nécessité d'expliquer le fait qu'à un certain moment ce *el* disparaît pour laisser la place à *il*. (p. 220.)

Bien sûr, et il faut expliquer de même pourquoi dans certains dialectes on trouve *al* et dans d'autres on a conservé *el* (RLiR 60, schéma p. 467).

* Conformément à l'usage nous avons demandé à M. G. Cadorini s'il voulait répondre aux arguments qui lui étaient opposés. Nous publions ici le texte qu'il nous a soumis. Comme on peut le constater, le frioulan mérite bien d'intéresser les linguistes.

(1) G. Cadorini, «Quelques hypothèses sur des aspects de la morphologie du frioulan pré-littéraire. Contribution à l'étude de la Romania continentale centrale après la fragmentation du protoroman». In: *Revue de Linguistique Romane*, t. 60, Juillet-Décembre 1996, Nos 239-240, pp. 463-483.

(2) J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc*, Paris, 1921.

(3) j = G. Frau, «Carte friulane del secolo XIV». In: *Studi di filologia romanza offerti a Silvio Pellegrini*, Padova, 1971, pp. 174-214, à la p. 184.

[...] les 8 cas de «il» (ou plutôt de «el») [...] 3) et 4) *De attentione: benché el fat* (cf. D'Aronco 1960, 72-74); *cel el qual* (2 fois); [...] 7) Atti dell'Ospedale di Seuzza di Cividale (cf. D'Aronco 1960, 82); *achist el fit*; 8) Atti amministrativi della Confraternita dei Calzolari di Udine (cf. D'Aronco 1960, 33): *Eler el fra di Gor.* (p. 220.)

Nous n'avons pas compté dans le groupe le dernier exemple et d'ailleurs nous avons considéré comme deux cas le *cel el qual* qui se répète dans le *De attentione*.

Au point 7, il ne s'agit pas d'un hôpital, mais d'actes rédigés par des particuliers. Ils se trouvent aux pp. 32-33 de l'œuvre de D'Aronco. (RLiR 60, 466 et 464 note 6.)

Le groupe nominal est à l'intérieur d'une liste de paiements [...] et il est précédé par *acist* «cela». [...] Si on interprétait *el* comme un article, celui-ci se trouverait, à l'inverse de la thèse de M. Cadorini, pour qui cette forme serait réservée au cas sujet, en position d'objet gouverné par le verbe *pagò* «il paye» qui précède dans le texte. (pp. 220-221)

À ce point il serait mieux de citer le contexte.

Toni cosàn pagavo viij dinà sent Quarin, e, iiij-or a sent Martin achist el fit vedri, e, vj dinà del prat de clesio («Anton Kozan payait 8 deniers le jour de Saint Quirin et 4 le jour de Saint Martin – cela est le vieil affermage – et 6 deniers du pré de l'église.» D'Aronco 1960, p. 32; notre traduction).

Attendu que nous ne croyons pas qu'au XIV^e siècle subsistait encore une déclinaison de l'article (RLiR 60, 469), mais qu'on ne parle que de fossiles, la traduction proposée montre pourquoi nous voyons ici une phrase nominale (A, p. 468). En tout cas, les formes dans l'édition de D'Aronco sont *achist* et *pagavo* (3^e pers. sg. ind. impf.).

En tout cas la traduction proposée implicitement par M. Cadorini devrait être «cette la ferme», une forme dont on ne comprend pas le sens et qui, en outre, n'est pas permise en frioulan du point de vue syntaxique. (p. 221.)

La traduction de *acest el mas* (texte 1)⁽⁴⁾ est: «Cela le fonds». La traduction du démonstratif et la structure de la phrase sont les mêmes que dans l'exemple cité ci-dessus.

Dans son anthologie de textes frioulans, D'Aronco [...] publie quelques [exercices de traduction du frioulan ou du vénitien en latin remontant au XV^e siècle] en les datant de 1440 (p. 72 suiv.), mais par méprise il les

(4) Actes administratifs de l'hôpital d'Udine. In: G. D'Aronco, *Nuova antologia della letteratura friulana*, Tolmezzo, 1960, pp. 29-33.

reproduit encore une fois à la p. 14 de son œuvre en les datant de 1300 [...] Note 2: cf. Benincà 1995: 42. Dans la deuxième édition de son anthologie (1982), M. D'Aronco a éliminé le texte de 1300. (p. 220.)

Il faut se rappeler qu'il y a deux éditions de ce texte. La première fut publiée en 1844 par Giuseppe Bianchi⁽⁵⁾. M. D'Aronco la publia en 1960 aux pp. 14-15 de son œuvre, mais la cita aussi plus loin en donnant un numéro de page erroné. C'est pourquoi dans l'article nous avons parlé de deux versions chez M. Bianchi.

M. D'Aronco nous a dit qu'il ne se rappelle pas pourquoi il n'a pas republié l'édition Bianchi dans la deuxième édition de son œuvre⁽⁶⁾. Mme Benincà aussi se limite à le constater⁽⁷⁾.

La deuxième édition fut faite par M. Z. B. Cuarnâl (it. Corgnali) en 1950⁽⁸⁾. Tandis que la première est monolingue, celle-ci présente le texte original latin avec des traductions en frioulan et en vénitien. En plus le morceau est beaucoup plus long que celui édité par G. Bianchi.

Le fait le plus important, d'ailleurs, est que, tandis que G. Bianchi part d'un manuscrit qui était déposé auprès des Archives des notaires à Udine, M. Z. B. Cuarnâl cite les dix premières pages d'un petit cahier de 18 pages, que nous avons vu à la Bibliothèque «V. Jop» (it. V. Joppi) à Udine. Donc il y a deux possibilités: i) il n'y a qu'un manuscrit du XV^e siècle (datation de M. Cuarnâl confirmée par les experts de l'Université d'Udine) et les différences entre les deux éditions sont dues à l'interprétation de Bianchi; ii) il y avait deux manuscrits, dont l'un n'a été vu que par Bianchi qui le data du commencement du XIV^e siècle.

Une fois que nous avons montré que dans le frioulan du XIV^e siècle il n'existe pas de cas de «il», [...] (p. 223.)

A la p. 222, Mme Vanelli confirme qu'au moins dans le texte j (XIV^e siècle) il y a *il*, encore que dans la position prévue par sa théorie. D'ailleurs la datation du *De attentione* n'est pas sûre. Pour les 4 attestations restantes il nous semble plus correct de dire qu'on a montré qu'elles peuvent s'ex-

(5) G. Bianchi, *Documenti per la storia del Friuli dal 1317 al 1325 raccolti dall'ab. Giuseppe Bianchi prefetto del Ginnasio Comunale di Udine*, Udine, 1844, p. 6.

(6) G. D'Aronco, *Nuova antologia della letteratura friulana*, Udine, 1982.

(7) P. Benincà, «Friaulisch. Innere Sprachgeschichte I. Grammatik / Evoluzione della grammatica». In: G. Holtus, M. Metzeltin, C. Schmitt (Hrsgb.) *Lexikon der romanistischen Linguistik*, II, 2, Tübingen, 1995, pp. 42-62, à la p. 42.

(8) G. B. Corgnali, «Esercizi di versione in latino (secolo XV)». In: *Ce fastu?*, A. XXVI, gennaio-dicembre 1950, n° 1-6, pp. 83-88.

pliquer d'une autre façon que celle qu'on donnerait à partir de la graphie (1 serait un emprunt). (pp. 220-223.)

[...] comme il le dit à la p. 187, [...] (B, p. 223.)

Il s'agit de la p. 469 du texte de notre article. La page citée correspond à la traduction en frioulan⁽⁹⁾. La référence à la p. 197 (plus loin) correspond à la p. 480 de notre article.

La seconde anomalie est constituée par la présence de la latérale palatale, celle-ci se justifiant, comme nous l'avons vu, comme le résultat de l'action d'une palatalisation provoquée par *-i*; on ne voit pas, comment on pourrait avoir le même résultat à partir de *-u*. (p. 224.)

Il s'agit d'un traitement problématique (RLiR 60, 469). En tout cas nous rappelons le cas du frl. *nuie* «rien». La forme *nugle* est attestée justement dans le *De docilitate*, le texte précédant le *De attentione* chez Cuargnâl (Corgnali 1950, p. 84). L'étymon *NULLIA⁽¹⁰⁾ du REW, forme non attestée au lieu de NULLA, a précisément été forgé pour justifier la latérale palatale qu'on trouve dans une zone qui va de l'Engadine jusqu'à l'Adriatique du nord.

Il ne me semble pas, pourtant, qu'il y ait de bonnes raisons pour considérer le processus de palatalisation des coronales comme une espèce de règle facultative: [...] (p. 227)

Au contraire, nous croyons que le fait que cette règle facultative existe en ancien provençal peut montrer qu'un tel phénomène était possible.

Pour cela on ne comprend que trop bien que dans les différentes variétés de frioulan il y ait une tendance à régulariser la formation du pluriel, [...] C'est bien comme cela qu'il faut expliquer les exemples donnés par M. Cadorini du type de *Romans*, *vins*, etc. (p. 227).

En tout cas, tandis que pour la III^e déclinaison latine nous trouvons des cas de pluriel par palatalisation, il ne nous semble pas qu'on ait relevé quelque part des formes comme ***Romagn*, ***vign*, etc., bien qu'il s'agisse de la II^e déclinaison (où on ne peut pas du tout partir du latin, compte tenu que *vinum* était neutre).

Que l'on remarque que cette fois-ci le système de l'anc. frioulan est le même que celui du florentin-italien ancien et des dialectes du Nord de l'Italie et il est différent de celui de l'ancien français et du provençal auxquels M. Cadorini se réfère en général. C'est exactement ce que soulignent Dardel et Wüest (1993) [...] (p. 228)

(9) G. Cadorini, «Cualchi ipotesi sul furlan di prin di scrivilu». In: *Ce fastu?*, LXXIII (1997) 2, pp. 183-201.

(10) W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1935³, 5992 NULLA.

Il faut rappeler que notre article parle d'une possible reconstruction du frioulan pré-littéraire et de ses rapports avec le protoroman. À cet égard, nous croyons avoir démontré l'appartenance du frioulan au groupe de langues dérivées du second cycle, où on trouve aussi le français et l'occitan. Le paradigme des pronoms toniques de l'ancien italien montre lui aussi les caractères de ce groupe.

À vrai dire il y a au moins une différence: dans l'ancien italien le pronom tonique *elle* (III^e pers. fém. pl. cas-sujet) relève d'ILLAE comme dans le roumain, tandis que dans les autres langues citées, y compris l'ancien frioulan, on trouve la continuation d'ILLAS⁽¹¹⁾.

Pour quelle raison la perte de la distinction entre cas sujet et cas régime aurait-elle entraîné l'introduction d'une nouvelle forme casuelle, le nominatif, dans la déclinaison des pronoms clitiques qui ne la possédaient pas auparavant? (p. 230.)

Il nous semble qu'on ne soit pas obligé de parler d'une nouvelle forme casuelle, si l'on pense que dans la langue le nominatif existait déjà. Nous parlerions plutôt d'un nominatif représenté par un morphème Ø (RLiR 60, schéma p. 481). La perte de la déclinaison rend disponible les formes toniques du nominatif, qui vont remplir cette case vide.

En tout cas, nous remercions vivement Mme L. Vanelli des remarques qu'elle a bien voulu présenter à propos de notre article.

Université Charles IV, Prague.

Giorgio CADORINI

(11) R. de Dardel, J. Wüest, «Les systèmes casuels du protoroman. Les deux cycles de simplification». In: *Vox Romanica* 52 (1993), pp. 25-65, aux pp. 43-44.

